



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2014

Numéro de version 1

Révision: 01.12.2014

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- **Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL BRASSEE SAUVAGE**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Produit de nettoyage
Surodorant
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- **Producteur/fournisseur:**
ACTION PIN
ZI de Cazalieu
CS 60030
40260 CASTETS
FRANCE
tel: 33-(0)-558550700
fax: 33-(0)-558550707
fds@action-pin.fr
- **Service chargé des renseignements:** Commercial
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: INRS/ORFILA :01 45 42 59 59

2 Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- 2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

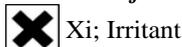


GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

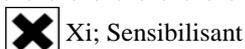
Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.1.2 Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.



Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2014

Numéro de version 1

Révision: 01.12.2014

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL BRASSEE SAUVAGE

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger


GHS07

· Mention d'avertissement Attention

· Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P280 Porter des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH 208 :Contient l'alpha-isométhyl ionone, de l'amyl cinnamal . Peut produire une réaction allergique.

· 2.3 Autres dangers
· Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
· Description: Produit de nettoyage.

· Composants dangereux:

CAS: 68213-23-0	Alcool gras éthoxylé ☒ Xn R22; ☒ Xi R41 ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412	5-10%
CAS: 64-17-5	éthanol 🔥 F R11 ⚠ Flam. Liq. 2, H225	2,5-5%
	Parfum ☒ Xi R38; ☒ Xi R43 R52/53 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	1-3,5%
CAS: 68891-38-3	Tensioactif anionique ☒ Xi R36/38 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	1-2,5%
N° CE: 414-420-0	Tensio-actif non ionique ☒ Xi R41 ⚠ Eye Dam. 1, H318	1-1,5%
CAS:65113-99-7	Dérivé terpénique ☒ Xi R36; 🚫 N R51/53 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Eye Irrit. 2, H319	0-1%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2014

Numéro de version 1

Révision: 01.12.2014

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL BRASSEE SAUVAGE

(suite de la page 2)

4 Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un spécialiste.
Enlever les lentilles de contact.
- **Après ingestion:**
Si la personne est consciente, rincer la bouche.
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre d'extinction
Mousse
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Équipement de protection individuel.
Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:
Eau
Éliminer la matière collectée conformément à la réglementation.
Petite quantité :
Absorber le liquide répandu avec un absorbant inerte. Recueillir et placer dans un récipient approprié correctement étiqueté. Fermer le récipient avant élimination.
Grande quantité :
Stopper la fuite si cela peut être réalisé sans danger. Endiguer. Aspirer autant de liquide que possible à l'aide d'une pompe antidéflagrante ou d'une pompe manuelle. Absorber le liquide restant avec un absorbant inerte. Recueillir et placer dans un récipient approprié correctement étiqueté. Fermer le récipient avant élimination. N'utiliser que des équipements anti étincelle.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2014

Numéro de version 1

Révision: 01.12.2014

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL BRASSEE SAUVAGE

(suite de la page 3)

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
- **Température maximale de stockage:** < 35 °C
- **Température minimale de stockage:** > 0 °C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Prévoir des fontaines oculaires et une bonne ventilation dans les locaux où le produit est manipulé de façon constante et en grandes quantités.

8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

64-17-5 éthanol

VME	Valeur momentanée: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm
	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**
N'est pas nécessaire.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**
Gants de protection résistants aux produits chimiques (norme EN 374-1). Ils doivent être remplacés régulièrement et aux premiers signes de dégradation
Caoutchouc nitrile
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2014

Numéro de version 1

Révision: 01.12.2014

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL BRASSEE SAUVAGE

(suite de la page 4)

· Protection des yeux:


Lunettes de protection

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales.
· Aspect:
Forme: Liquide

Couleur: Orange

· Odeur: Florale

· valeur du pH à 20 °C: 7,5

· Changement d'état
Point de fusion: Non déterminé.

· Point d'éclair: 58 °C

· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

· Densité: Non déterminée.

· Masse volumique à 20 °C: 0,999 g/ml

· Solubilité dans/miscibilité avec
l'eau: Entièrement miscible

· 9.2 Autres informations le produit n'entretient pas la combustion dans les conditions de l'essai ONU épreuve L2

10 Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité
· 10.2 Stabilité chimique
· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

· 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

11 Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
· Toxicité aiguë:
· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
64-17-5 éthanol

Oral	LD50	7060 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	20000 mg/l (rat)

· Effet primaire d'irritation:
· de la peau: Pas d'effet d'irritation.

· des yeux:

Effet d'irritation.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2014

Numéro de version 1

Révision: 01.12.2014

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL BRASSEE SAUVAGE

(suite de la page 5)

pas de classement de corosion oculaire suite au test d'irritation oculaire in-vivo (OCDE guideline n°438 -test methode B48)

- **Sensibilisation:** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Toxicocinétique, métabolisme et distribution** données non disponibles à ce jour
- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** données non disponibles à ce jour
- **Toxicité par administration répétée** données non disponibles à ce jour
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** données non disponibles à ce jour

12 Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

67-63-0 2-propanol

EC50(48h)	13,299 mg/l (daphnies)
EC50/72h	>1 ug/l (algues)
LC0/96h	9,640 mg/l (poisson)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Solubilité avec l'eau:soluble
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** données non disponibles à ce jour
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Elimination du produit/de l'emballage**
Recycler ou éliminer l'emballage de préférence par un collecteur ou un organisme agréé.
- **Code déchet:**
07 06 : déchet provenant de la FFDU des corps gras, savons , détergents, désinfectants et cosmétiques
20 01 29: détergent contenant des substances dangereuses
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Bien vider et bien rincer;rendre inutilisable.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau

14 Informations relatives au transport

- **14.1 No ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** néant

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2014

Numéro de version 1

Révision: 01.12.2014

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL BRASSEE SAUVAGE

(suite de la page 6)

- | | |
|--|-----------------|
| · 14.4 Groupe d'emballage
· ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement:
· Polluant marin: | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | - |

15 Informations réglementaires

- **Informations relatives au Règlement Détergents CE n° 648/2004 et 907/2006**
Contient parmi d'autres constituants:
- **5% ou plus, mais moins de 15%:** agents de surfaces non ioniques

- **moins de 5%:**
agents de surfaces cationiques
parfum
Alpha-Isomethyl Ionone
Amyl Cinnamal
Benzyl Alcohol
Benzyl Benzoate
Butylphenyl Methylpropional
Citronellol
Coumarin
Eugenol
Geraniol
Hydroxycitronellal
Limonene
Linalool
- **Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français:**
Tableau n°84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol;cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde
Tableau n ° 65 - Possibilité de lésions eczématiformes de mécanisme allergique
Tableau n°66 - Rhinite et asthmes professionnels
Tableau n°49 : Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les ethanolamines
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
214132-P1

- **Phrases R et/ou H pertinentes:**
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2014

Numéro de version 1

Révision: 01.12.2014

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL BRASSEE SAUVAGE

(suite de la page 7)

- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R11 Facilement inflammable.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- R38 Irritant pour la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Service établissant la fiche technique:** Marketing

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente** version 1.1

FR